

Les Marchands de listes



Qui sont-ils ?

Organismes qui recueillent des « annonces » de vendeurs, loueurs, acheteurs ou locataires, et **vendent des listes d'annonces à des candidats à la location**, à l'achat ou la vente.

Comment les repérer ?

Des annonces dans les journaux tels que le *Paru vendu*, *Top annonces*, *L'impartial* ; également sur les sites internet de ces journaux.

Elles sont rédigées de telle façon que le demandeur croit avoir à faire à un particulier.

ROMANS PROCHE CTRE GD T2 au calme tb état donne
s/cour park inter 300€; LOCA'VAL 04.75.79.03.80 frais
170€.

350€ CC ROMANS SPACIEUX APPART T2 45M² HAB
TRES ENSOLEILLE Tel 04.75.75.93.00 F180 www.milim.fr

Pourquoi faut-il être prudent ?

Les marchands de listes semblent attractifs du fait de leur prix par rapport aux agences immobilières, mais **leurs prestations ne garantissent aucun logement.**

De nombreux abus :

fichiers pas à jour, recueils de renseignements non vérifiés...

Les marchands de listes **ne connaissent pas l'état du logement, ne le font pas visiter, ne participent pas à la transaction, ni à l'état des lieux, ni à la signature du bail.**

Concrètement

1 - L'annonce lue, vous téléphonez.

On vous conseille de passer à « l'agence ». Une fois sur place, on vous présente un **contrat d'abonnement de 6 mois** à signer et on vous demande de **payer** une somme d'environ 180 euros (pas de possibilité de rétractation).

2 - Une liste d'adresses vous est donnée

3 - L'« agence » vous propose de téléphoner régulièrement, de consulter leur site internet pour une recherche plus active (pensez aux factures téléphoniques !)

4 - aucune garantie de résultats, ni d'obligation de remboursement.

-> Le bailleur que vous contacterez peut refuser de vous louer son logement

-> Les propositions de logements risquent de ne pas correspondre à vos critères de choix

Si vous signez...

La loi exige un contrat écrit (**contrat d'abonnement**) qui doit préciser les mentions suivantes :

Les caractéristiques du logement recherché

La nature du service fourni au client

Le montant de la rémunération

Les conditions de remboursement, si la prestation n'est pas fournie dans les délais prévus

Consultez la liste au dos...